



Forvis Mazars SA
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex



KPMG SA
Tour EQHO
2 avenue Gambette
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

PLANISWARE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

PLANISWARE

Société anonyme

RCS : Nanterre – 403262082

200 avenue de Paris – 92320 Châtillon

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société PLANISWARE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PLANISWARE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable décrit dans les notes « 2.2. Changement de méthode comptable » et « 3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles – Valeurs brutes » de l'annexe aux comptes annuels qui mentionne la première application, au titre de l'exercice 2024, du règlement ANC 2023-05, relatif à la comptabilisation des solutions informatiques.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires sur la correcte période comptable

Description des risques identifiés et principaux jugements

Comme indiqué dans la « Note 2.10. Chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes annuels, le chiffre d'affaires de la Société provient de cinq activités principales : les produits relatifs aux ventes de licences perpétuelles, les services relatifs au déploiement du logiciel, les contrats de maintenance, les produits relatifs aux contrats de type « SaaS », les services de support évolutif incluant les obligations de performance de type « Evolutive » et « Subscription », et est reconnu selon les modalités décrites dans la « Note 2.10. Chiffres d'affaires » de l'annexe aux comptes annuels.

Le rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires de la Société diffère selon la typologie de produits : hormis le chiffre d'affaires lié aux ventes de licences perpétuelles qui est reconnu à la mise à disposition du logiciel au client et lorsqu'il ne reste plus d'obligation de performance significative envers le client, les autres typologies de chiffre d'affaires sont reconnues à l'avancement.

La progression du chiffre d'affaires récurrent d'un exercice à l'autre constitue un indicateur clé de performance. Par conséquent, cela peut engendrer une pression sur l'atteinte des objectifs de chiffre d'affaires.

Ainsi, nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires sur la correcte période comptable comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ces risques

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance du processus lié à la comptabilisation des différentes typologies de chiffres d'affaires et apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues ;
- identifier les principaux contrôles de la société relatifs à la catégorisation et à la comptabilisation du chiffre d'affaires, en veillant à leur pertinence pour notre audit, puis à évaluer leur conception ainsi que leur mise en œuvre ;
- réaliser des procédures d'audit analytiques, en analysant notamment les variations de chiffre d'affaires d'une période à l'autre ;
- pour un échantillon de ventes, apprécier leur correcte comptabilisation en les rapprochant de la documentation contractuelle et des preuves justifiant la livraison ou la réalisation de la prestation afin de contrôler la correcte séparation des exercices.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations présentées en « Note 2.10. Chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information

électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Planisware par l'assemblée générale du 26 septembre 2022 pour le cabinet KPMG SA et du 20 mai 1997 pour le cabinet Forvis Mazars.

Au 31 décembre 2024, le cabinet KPMG SA était dans la 3ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars dans la 27ème année, dont pour chaque cabinet, une année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

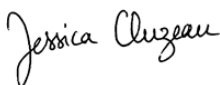
Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes,
Paris La Défense, le 29 avril 2025,

Forvis Mazars SA

A handwritten signature in black ink, reading "Jessica Cluzeau".

Jessica CLUZEAU

Associée

KPMG SA

Jean-Pierre VALENSI

Associé

Comptes annuels de la société mère

Compte résultat

en milliers d'euros	Notes	2024	2023
Production vendue de biens		4 630	3 618
Production vendue de services		97 924	84 480
Chiffre d'affaires net	11	102 554	88 098
Production immobilisée	3	2 497	-
Subventions d'exploitation		-	-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	10	224	304
Autres produits		289	3
Produits d'exploitation		105 564	88 404
Autres achats et charges externes		21 139	21 512
Impôts, taxes et versements assimilés		1 080	1 169
Salaires et traitements		22 667	21 335
Charges sociales		11 885	10 399
Dotations aux amortissements des immobilisations	3	2 129	2 134
Dotations aux provisions des immobilisations		-	-
Dotations aux provisions des actifs circulants		-	88
Dotations aux provisions pour risques et charges	10	1 633	137
Autres charges		1 855	941
Charges d'exploitation		62 388	57 715
Résultat d'exploitation		43 177	30 689
Produits financiers de participations		7 012	4 286
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		-	-
Autres intérêts et produits assimilés		3 368	1 136
Reprises financières sur provisions et transfert de charges		29	468
Différences positives de change		3 390	1 028
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		1 383	912
Produits financiers		15 182	7 830
Dotations financières aux amortissements et provisions		1	29
Intérêts et autres charges financières		-	0
Différences négatives de change		1 730	1 442
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Charges financières		1 731	1 472
Résultat financier	12	13 451	6 358
Résultat courant avant impôts		56 627	37 047

en milliers d'euros	Notes	2024	2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		-	-
Reprises exceptionnelles sur provisions et transfert de charges		-	58
Produits exceptionnels		-	58
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		67	26
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		16	104
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		-	18
Charges exceptionnelles		83	149
Résultat exceptionnel	13	- 83	- 91
Participation des salariés		6 299	4 674
Impôts sur les bénéfices	14	5 177	2 316
Résultat net de la période		45 068	29 967

Etat de la situation financière

en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2024			31 décembre 2023
		Brut	Amort. et prov.	Net	Net
Frais de recherche et développement		-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires		7 133 -	6 035	1 099	9
Fonds commercial		5 118	-	5 118	5 118
Autres immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours		1 261	-	1 261	-
Avances et acomptes sur immo. incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	3	13 512 -	6 035	7 478	5 128
Terrains		-	-	-	-
Constructions		-	-	-	-
Installations techniques, mat. et outillage		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles		13 102 -	8 598	4 504	3 763
Immobilisations en cours		-	-	-	-
Avances et acomptes sur immo. corporelles		-	-	-	-
Immobilisations corporelles	3	13 102 -	8 598	4 504	3 763
Autres participations		14 042	-	14 042	14 042
Créances rattachées à des participations		-	-	-	-
Autres titres immobilisés		-	-	-	-
Prêts		-	-	-	-
Autres immobilisations financières		509	-	509	542
Immobilisations financières	4	14 551	-	14 551	14 584
Total actifs immobilisés		41 166 -	14 632	26 533	23 474
Avances et acomptes versés sur commandes		2	-	2	2
Créances clients et comptes rattachés	5	29 535 -	810	28 725	21 530
Autres créances	5	1 438	-	1 438	5 497
Valeurs mobilières de placement	7	1 794	-	1 794	40 320
Disponibilités		139 708	-	139 708	75 532
Charges constatées d'avance	5	2 273	-	2 273	2 436
Total actifs circulants		174 750 -	810	173 939	145 318
Frais d'émission d'emprunts à étaler		-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations		-	-	-	-
Écarts de conversion actif	8	1	-	1	29
Total actifs		215 917 -	15 442	200 474	168 821

en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Capital social		7 002	6 939
Primes d'émission, de fusion ou d'apport		23 278	19 171
Réserve légale		694	35
Autres réserves		92 809	84 345
Report à nouveau		-	-
Résultat de l'exercice		45 068	29 967
Subventions d'investissement		-	-
Provisions réglementées		-	-
Total des capitaux propres	9	168 851	140 456
Provisions pour risques		1 139	51
Provisions pour charges		495	115
Provisions pour risques et charges	10	1 634	166
Emprunts obligataires		-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	51
Emprunts et dettes financières diverses		-	-
Dettes financières		-	51
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 317	8 816
Dettes fiscales et sociales		18 336	14 370
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		63	-
Autres dettes		110	605
Dettes d'exploitation	5	23 826	23 791
Produits constatés d'avance	5	6 129	4 352
Total des dettes		29 954	28 194
Écarts de conversion passif	8	35	5
Total passifs		200 474	168 821

Notes aux comptes annuels

Note 1. Faits caractéristiques de l'exercice	6
Note 2. Règles et méthodes comptables	7
Note 3. Immobilisations incorporelles et corporelles	10
Note 4. Immobilisations financières	11
Note 5. États des échéances des créances et des dettes	12
Note 6. Produits à recevoir et charges à payer	13
Note 7. Valeurs mobilières de placement	13
Note 8. Écarts de conversion	13
Note 9. Capitaux propres	14
Note 10. Provisions pour risques et charges	15
Note 11. Chiffre d'affaires	15
Note 12. Résultat financier	15
Note 13. Résultat exceptionnel	16
Note 14. Impôts sur les bénéfices	16
Note 15. Engagements hors bilan	17
Note 16. Effectif moyen	17
Note 17. Rémunération des dirigeants	17
Note 18. Plan d'attribution d'actions gratuites	18
Note 19. Transactions avec les parties liées	18
Note 20. Événements postérieurs à la clôture	19
Note 21. Identité de la société consolidante	19
Note 22. Tableau des filiales et participations	19

L'exercice a une durée de douze mois et couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24 mars 2025 par le conseil d'administration.

Note 1. Faits caractéristiques de l'exercice

Introduction en bourse sur Euronext Paris

La Société a réalisé avec succès son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris le 18 avril 2024.

Augmentation de capital réservée aux salariés

Le 24 mai 2024, la Société a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés, concomitante au processus d'introduction en bourse, par l'émission de 370 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro, au prix de souscription de 11,20 euros par action, soit un montant nominal d'augmentation de capital de 37 000 euros et une prime d'émission de 4 107 000 euros.

Augmentations de capital pour les plans d'attribution d'actions gratuites

Le 1^{er} juin 2024, la Société a procédé à une augmentation de capital pour le plan d'attribution des actions gratuites mis en place le 1^{er} juin 2023 dont la date d'attribution définitive était fixée au 1^{er} juin 2024, par l'émission de 254 800 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euros, soit un montant nominal d'augmentation de capital de 25 480 euros, rémunérée par incorporation de réserves.

Le 11 octobre 2024, la Société a procédé à une augmentation de capital pour le plan d'attribution des actions gratuites mis en place le 11 octobre 2023 dont date d'attribution définitive de la première période d'acquisition était fixée au 11 octobre 2024, par l'émission de 8 200 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euros, soit un montant nominal d'augmentation de capital de 820 euros, rémunérée par incorporation de réserves.

Plans d'attribution d'actions gratuites

Le conseil d'administration du 24 mai 2024 a décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites, à compter du 1^{er} juin 2024, d'un maximum de 215 445 actions, représentant 0,31% du capital émis, au profit de dirigeants et de membres du personnel salarié du Groupe. L'attribution est réalisée sous condition de présence à la date d'attribution définitive, fixée au 1^{er} juin 2025, à l'issue de laquelle les salariés encore présents dans l'entreprise seront bénéficiaires de plein droit des actions attribuées.

Le conseil d'administration du 29 juillet 2024 a décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites, à compter du 29 juillet 2024, d'un maximum de 60 000 actions, représentant 0,09% du capital émis, au profit d'un dirigeant. Ces actions seront définitivement acquises, par périodes d'acquisition successives, le 29 juillet 2025 et le 29 juillet 2026, sous condition de présence étendue à l'exercice continu et ininterrompu de fonctions salariées ou dirigeantes jusqu'à la fin de chaque période d'acquisition et de conditions de performance hors marché pour chaque période d'acquisition.

Contrôle fiscal

La Société a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices 2021 et 2022. Une proposition de rectification comprenant un redressement de 53 milliers d'euros a été reçue et réglée le 8 novembre 2024. A l'issue de ce contrôle, la Société bénéficie d'une garantie fiscale au titre de l'application du régime « IP Box », du Crédit Impôt Recherche et de la politique de prix de transfert, sous réserve que la situation de fait ou de droit n'ait pas été modifiée.

Note 2. Règles et méthodes comptables

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises, tel que figurant dans le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général et des règlements de l'ANC le modifiant.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes annuels ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

2.2 Changement de méthode comptable

Le règlement n° ANC 2023-05, relatif à la comptabilisation des solutions informatiques, applicable de manière obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024, a été appliqué de manière prospective pour la première fois sur l'exercice. Les coûts de production des solutions informatiques sont comptabilisés en immobilisations incorporelles si les critères sont respectés. Les impacts sont présentés en note 3.

2.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris frais d'acquisition.

Lorsque leur durée d'utilisation est définie, ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimée :

- Frais de recherche et développement 3 ans
- Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires 3 à 5 ans

Lorsque leur durée d'utilisation est indéfinie, elles ne sont pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Dès lors qu'un indice de perte de valeur relatif aux immobilisations incorporelles est identifié, un test de dépréciation est effectué.

Lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation incorporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, du montant de cette différence. Lorsque la valeur actuelle redevient supérieure à sa valeur nette comptable, la dépréciation antérieurement constatée est reprise.

Fonds commercial

Le fonds commercial a une durée d'utilisation indéfinie, n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. Le fonds commercial est affecté à un groupe d'actifs pour pouvoir être testé. La valeur actuelle est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

Solutions informatiques développées en interne

Les solutions informatiques développées en interne sont comptabilisées au bilan à leur coût de production dès lors que l'ensemble des critères suivants est respecté :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de la solution informatique en vue de sa mise en service ou de sa commercialisation est démontrée ;
- la Société a l'intention d'achever la solution informatique et de l'utiliser ou de la commercialiser ;
- la Société a la capacité à utiliser ou à commercialiser la solution informatique ;
- la Société peut démontrer la probabilité d'avantages économiques futurs probables générés par la solution informatique ;
- la Société dispose des ressources techniques, financières et autres afin d'achever la solution informatique ;
- la solution informatique est clairement identifiée et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable.

Les coûts de production sont enregistrés en charges dès lors qu'ils ne remplissent pas les critères définis.

2.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimée :

• Constructions	10 à 50 ans
• Installations générales, agencements, aménagements divers	3 à 9 ans
• Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
• Matériel de transport	4 à 5 ans
• Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans
• Mobilier	5 à 8 ans

Dès lors qu'un indice de perte de valeur relatif aux immobilisations corporelles est identifié, un test de dépréciation est effectué.

Lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, du montant de cette différence. Lorsque la valeur actuelle redevient supérieure à sa valeur nette comptable, la dépréciation antérieurement constatée est reprise.

2.5 Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition, comptabilisés en charges.

Lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée, du montant de cette différence. La valeur d'utilité est déterminée selon une approche multicritère, basée sur le jugement de la direction, prenant notamment en compte la quote-part de capitaux propres, quote-part d'actif net comptable réévalué ou flux de trésorerie futurs actualisés.

2.6 Créances clients et autres créances

Les créances clients et autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Lorsque leur valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée du montant de la différence.

2.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition, comptabilisés en charges.

Lorsque leur valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée, du montant de cette différence. La valeur de marché est déterminée sur la base de la moyenne des cours de bourse du dernier mois de l'exercice pour les titres cotés ou à leur valeur de réalisation estimée pour les titres non cotés.

En cas de cession partielle d'une ligne de titres, la détermination du résultat de cession s'effectue selon la méthode PEPS (premier entré, premier sorti).

Contrat de liquidité

La Société a conclu avec la société Rothschild & Co un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce contrat a pour objet de donner mandat au prestataire d'intervenir en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des actions Planisware et d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance de marché. Les actions propres acquises dans ce cadre sont enregistrées au poste « Valeurs mobilières de placement ».

2.8 Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors que la Société a une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie, dont le montant peut être évalué de façon fiable. L'estimation de la provision prend en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

2.9 Engagements de retraite

Les engagements de la Société au regard des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi sont calculées annuellement par un actuaire indépendant, en utilisant la méthode des unités de crédits projetées (« projected unit credit method »).

Les engagements calculés ne sont pas comptabilisés en provision pour risques et charges et sont présentés en engagements hors bilan.

2.10 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société provient de cinq activités principales : les produits relatifs aux ventes de licences perpétuelles et les contrats de maintenance associés, les produits relatifs aux contrats de type « SaaS », les services de support évolutif incluant les obligations de performance de type « Evolutive » et « Subscription », et les services relatifs au déploiement du logiciel.

- Le chiffre d'affaires relatif à la vente d'une licence perpétuelle est comptabilisé lorsque le logiciel est mis à disposition du client,
- Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de maintenance est comptabilisé de manière linéaire sur la durée totale du contrat,
- Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de type « SaaS » est comptabilisé en fonction du temps écoulé et donc au prorata de cette durée tout au long du contrat,
- Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de type « Subscription support » est généralement comptabilisé en fonction du temps écoulé et donc au prorata de la durée du contrat.
- Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de services de support évolutif et de déploiement du logiciel est reconnu en fonction des temps passés ou d'autres unités d'œuvres facturables. Certaines prestations de services peuvent être conclues au forfait auquel cas le chiffre d'affaires est généralement comptabilisé sur la base d'un pourcentage d'avancement des travaux.

2.11 Opérations en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de réalisation de l'opération.

À la clôture de l'exercice, l'ensemble des créances et dettes libellées en devises étrangères sont converties aux taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change non réalisés résultant de cette conversion sont comptabilisés dans les postes « Écarts de conversion actif/passif ».

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

Les écarts de change constatés à la clôture de l'exercice sur des disponibilités en devises sont comptabilisés au compte de résultat.

Note 3. Immobilisations incorporelles et corporelles

3.1 Valeurs brutes

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

en milliers d'euros	31 décembre 2023	Acquisitions	Transferts	Cessions et sorties	31 décembre 2024
Frais de recherche et développement	21	-	21		-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	5 918	1 236	21	- 42	7 133
Fonds commercial	5 118				5 118
Autres immobilisations incorporelles	7			- 7	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	1 261			1 261
Avances et acomptes sur immo. incorp.	-				-
Total valeurs brutes immobilisations incorporelles	11 064	2 497	-	- 49	13 512
Terrains	-				-
Constructions	-				-
Installations techniques, mat. et outillage	-				-
Autres immobilisations corporelles	11 287	2 724		- 909	13 102
Immobilisations en cours	-				-
Avances et acomptes sur immo. corp.	-				-
Total valeurs brutes immobilisations corporelles	11 287	2 724	-	- 909	13 102

Les impacts de la première application du règlement n° ANC 2023-05 se détaillent comme suit :

- Comptabilisation en immobilisations incorporelles des coûts de production des solutions informatiques développées en interne dont les critères d'activation sont respectés pour 2 497 milliers d'euros ;
- Reclassement dans la rubrique « Solutions informatiques » des solutions informatiques développées en interne, comptabilisées au 31 décembre 2023 dans la rubrique « Frais de recherche et développement » pour 21 milliers d'euros. Ces solutions informatiques avaient été capitalisées dans les comptes annuels de la société NQI, antérieurement à la fusion.

Les coûts de production activés comprennent exclusivement les coûts salariaux.

Le fonds commercial est principalement composé du mali technique lié à la fusion de la société NQI à hauteur de 5 000 milliers d'euros.

Les acquisitions des immobilisations corporelles concernent principalement du matériel informatique pour les datacenters.

3.2 Amortissements

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

en milliers d'euros	31 décembre 2023	Dotations	Transferts	Cessions et sorties	31 décembre 2024
Frais de recherche et développement	- 21		21		-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	- 5 909	- 147	21	42	- 6 035
Fonds commercial					-
Autres immobilisations incorporelles	- 7			7	-
Immobilisations incorporelles en cours					-
Avances et acomptes sur immo. incorp.					-
Total amortissements immobilisations incorporelles	- 5 937	- 147		49	- 6 035
Terrains					-
Constructions					-
Installations techniques, mat. et outillage					-
Autres immobilisations corporelles	- 7 525	- 1 982		909	- 8 598
Immobilisations en cours					-
Avances et acomptes sur immo. corp.					-
Total amortissements immobilisations corporelles	- 7 525	- 1 982		909	- 8 598

Au 31 décembre 2024, le fond commercial a fait l'objet d'un test de dépréciation qui n'a pas conduit à constater de dépréciation.

Note 4. Immobilisations financières

4.1 Valeurs brutes

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

en milliers d'euros	31 décembre 2023	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2024
Autres participations	14 042			14 042
Créances rattachées à des participations	-			-
Autres titres immobilisés	-			-
Prêts	-			-
Autres immobilisations financières	542	79	- 112	509
Total valeurs brutes immobilisations financières	14 584	79	- 112	14 551

Le tableau des filiales et participations figure en note 22.

4.2 Dépréciations

Les variations des dépréciations s'analysent comme suit :

en milliers d'euros	31 décembre 2023	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2024
Autres participations	-			-
Créances rattachées à des participations	-			-
Autres titres immobilisés	-			-
Prêts	-			-
Autres immobilisations financières	-			-
Total dépréciations immobilisations financières	-	-	-	-

Note 5. États des échéances des créances et des dettes

5.1 Créances

Les créances se décomposent selon les échéances ci-dessous :

en milliers d'euros	Montants bruts	< 1 an	> 1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	509		509
Actifs immobilisés	509	-	509
Avances et acomptes versés sur commandes	2	2	
Clients et comptes rattachés	28 725	28 725	
Autres créances	1 438	1 438	
Charges constatées d'avance	2 273	2 273	
Actifs circulants	32 437	32 437	-
Total	32 947	32 437	509

5.2 Dettes

Les dettes se décomposent selon les échéances ci-dessous :

en milliers d'euros	Montants bruts	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 317	5 317		
Dettes fiscales et sociales	18 336	18 336		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	63	63		
Autres dettes	110	110		
Produits constatés d'avance	6 129	6 129		
Total	29 954	29 954	-	-

Note 6. Produits à recevoir et charges à payer

6.1 Produits à recevoir

en milliers d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Créances rattachées à des participations	-	-
Créances clients et comptes rattachés	1 208	1 071
Autres créances	10	-
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	121	-
Total produits à recevoir	1 338	1 071

6.2 Charges à payer

en milliers d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	51
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 460	6 613
Dettes fiscales et sociales	14 883	11 415
Autres dettes	110	-
Total charges à payer	16 453	18 079

Note 7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31 décembre 2024			31 décembre 2023
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Actions propres	22	-	22	-
SICAV	1 772	-	1 772	40 320
Total valeurs mobilières de placement	1 794	-	1 794	40 320

Au 31 décembre 2024, la Société détient 800 actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité au prix unitaire moyen de 27,92 euros. Au cours de l'exercice 2024, la Société a procédé à l'acquisition de 322 540 titres au prix unitaire moyen de 25,89 euros et à la cession de 321 740 titres au prix unitaire moyen de 25,83 euros.

Note 8. Écarts de conversion

La revalorisation des créances et dettes en devises au cours de change en vigueur à la date de clôture a donné lieu à la comptabilisation des écarts de conversion suivants :

en milliers d'euros	Ecarts de conversion actif	Ecarts de conversion passif
Clients et comptes rattachés	0	24
Autres créances		11
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1	0
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	1	35

Note 9. Capitaux propres

9.1 Composition du capital social

Au 31 décembre 2024, le capital social de Planisware S.A. s'élève à 7 002 400 euros, divisé en 70 024 000 actions ordinaires (contre 69 391 000 actions au 31 décembre 2023), entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,10 euro.

9.2 Variation des capitaux propres

en milliers d'euros	31 décembre 2023	Affectation du résultat	Variations de capital	Résultat net de la période	31 décembre 2024
Capital social	6 939		63		7 002
Primes d'émission, de fusion ou d'apport	19 171		4 107		23 278
Réserve légale	35	659			694
Autres réserves	84 345	8 490 -	26		92 809
Report à nouveau	-				-
Résultat de l'exercice	29 967 -	29 967		45 068	45 068
Total capitaux propres	140 456 -	20 817	4 144	45 068	168 851

Les variations des capitaux propres se détaillent comme suit :

- Le 15 avril 2024, l'Assemblée générale de la Société a approuvé le dividende proposé au titre de l'exercice 2023 de 0,30 euro par action, soit un montant de 20 817 300 euros.
- Le 24 mai 2024, la Société a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés, concomitante au processus d'introduction en bourse, par l'émission de 370 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro, au prix de souscription de 11,20 euros par action, soit un montant nominal d'augmentation de capital de 37 000 euros et une prime d'émission de 4 107 000 euros.
- Le 1er juin 2024, la Société a procédé à une augmentation de capital pour le plan d'attribution des actions gratuites mis en place le 1er juin 2023 dont la date d'attribution définitive était fixée au 1er juin 2024, par l'émission de 254 800 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euros, soit un montant nominal d'augmentation de capital de 25 480 euros, rémunérée par incorporation de réserves.
- Le 22 octobre 2024, la Société a procédé à une augmentation de capital pour le plan d'attribution des actions gratuites mis en place le 11 octobre 2023 dont date d'attribution définitive de la première tranche était fixée au 11 octobre 2024, par l'émission de 8 200 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euros, soit un montant nominal d'augmentation de capital de 820 euros, rémunérée par incorporation de réserves.

Note 10. Provisions pour risques et charges

L'évolution des provisions pour risques et charges s'analyse de la manière suivante :

en milliers d'euros	31 décembre 2023	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31 décembre 2024
Provisions pour litiges	-	1 116			1 116
Provisions pour pertes de change	29	1	-	29	1
Provisions pour charges	22	21	-	22	21
Autres provisions pour risques	115	495	- 115		495
Total provisions pour risques et charges	166	1 634	- 115	- 51	1 634
Dont dotations et reprises					
exploitations		1 633	- 115	22	
financières		1	-	29	
exceptionnelles					

Note 11. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se ventile de la façon suivante :

en milliers d'euros	France	2024 Export	Total	2023 Total
Ventes de marchandises	-	-	-	-
Production vendue de biens	1 104	3 526	4 630	3 618
Production vendue de services	29 760	68 164	97 924	84 480
Chiffre d'affaires net	30 864	71 690	102 554	88 098

Note 12. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 13 451 milliers d'euros et s'analyse de la façon suivante :

en milliers d'euros	2024	2023
Produits financiers de participations	7 012	4 286
Produits des autres créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	3 368	1 136
Reprises financières sur provisions et transfert de charges	29	468
Différences positives de change	3 390	1 028
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 383	912
Produits financiers	15 182	7 830
Dotations financières aux amortissements et provisions	1	29
Intérêts et autres charges financières	-	0
Différences négatives de change	1 730	1 442
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Charges financières	1 731	1 472
Résultat financier	13 451	6 358

Les produits financiers de participations sont composés dividendes perçus des filiales. Sur l'exercice 2024, la Société a perçu des dividendes de la part de Planisware USA pour 4 377 milliers d'euros, de Planisware Deutschland pour 2 000 milliers d'euros et Planisware MIS pour 635 milliers d'euros.

Les autres intérêts et produits assimilés correspondent aux intérêts perçus des placements court-terme faits par la Société dans des dépôts à terme et des valeurs mobilières de placement.

Les différences de change relatives aux opérations financières s'élèvent à 1 660 milliers d'euros sur l'exercice 2024 et résultent majoritairement des positions de trésorerie en devises étrangères (dollar américain, yen japonais).

Note 13. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice s'élève à -83 milliers d'euros et s'analyse de la façon suivante :

en milliers d'euros	2024	2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-
Reprises exceptionnelles sur provisions et transfert de charges	-	58
Produits exceptionnels	-	58
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	67	26
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	16	104
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	18
Charges exceptionnelles	83	149
Résultat exceptionnel	- 83	91

Note 14. Impôts sur les bénéfices

14.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les sociétés se ventile de la façon suivante :

en milliers d'euros	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant avant impôt	56 627 -	6 529	50 099
Résultat exceptionnel et participation	- 6 382	1 351 -	5 031
Résultat comptable	50 245 -	5 177	45 068

La Société bénéficie du dispositif « IP Box » et du Crédit Impôt Recherche.

L'IP Box est un dispositif qui permet à Planisware de bénéficier d'un taux d'impôt sur les sociétés de 10% sur ses revenus tirés de la propriété intellectuelle. Au cas d'espèce, les revenus éligibles sont les revenus en lien avec la maintenance évolutive générant des nouvelles versions du logiciel Planisware Entreprise. Via ce dispositif, la Société a pu bénéficier d'une réduction d'impôt de 5 122 milliers d'euros sur l'exercice 2024.

Le Crédit Impôt Recherche s'est élevé à 810 milliers d'euros sur l'exercice 2024.

Par ailleurs, en 2024, la Société a bénéficié d'une déduction extra comptable liée à l'augmentation de capital réservée aux salariés, concomitante au processus d'introduction en bourse.

14.2 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Les différences temporaires sur le calcul de l'impôt génèrent, au 31 décembre 2024, un allègement futur de la dette d'impôt de 5 241 milliers d'euros en base :

en milliers d'euros	Base	Impôt
Provisions pour risques et charges	663	171
Participation des salariés	4 300	1 110
Ecart de conversion	35	9
Autres	242	63
Total allègements de la dette future d'impôt	5 241	1 353

Le calcul a été effectué en prenant en compte la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %, soit un taux d'impôt de 25,825 %.

La Société n'a pas de déficit reportable.

Note 15. Engagements hors bilan

en milliers d'euros	Engagements reçus	Engagements donnés
Engagements de retraite		2 651
Avals, cautions, et garanties		
Autres engagements		
Total engagements	-	2 651

Les principales hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,20%
- Taux d'augmentation des salaires : 2%
- Table de mortalité : TH 18-20 pour les hommes et TF 18-20 pour les femmes
- Taux de turnover : 0% à 7% en fonction de l'âge des salariés
- Mode de départ en retraite : départ volontaire à 64 ans
- Convention collective : SYNTEC

Note 16. Effectif moyen

L'effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice est de :

en nombre de personnes	2024	2023
Cadres	283	277
Non cadres	15	21
Effectif moyen	298	299

Note 17. Rémunération des dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont composés du directeur général et des trois cofondateurs de la Société. Leur rémunération, au titre de leurs fonctions dans le Groupe, enregistrée dans le compte de résultat (incluant les charges sociales et excluant les contributions sociales sur attribution d'actions gratuites) s'élève à 1 505 milliers d'euros en 2024 et 1 046 milliers d'euros en 2023.

Note 18. Plan d'attribution d'actions gratuites

Les principales caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites se détaillent comme suit :

Plan 1^{er} juin 2023

En date du 1^{er} juin 2023, le Président a décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites, à compter du 1^{er} juin 2023 d'un maximum de 1 286 actions (soit 257 200 actions après division de la valeur nominale de l'action en date du 26 septembre 2023), au profit de dirigeants et de membres du personnel salarié du Groupe. 254 800 actions ont été définitivement acquises par le 1^{er} juin 2024 par les bénéficiaires présents dans le Groupe à cette date.

Plan 11 octobre 2023

Le conseil d'administration du 11 octobre 2023 a décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites, à compter du 11 octobre 2023 d'un maximum de 121 500 actions au profit du Directeur Général du Groupe. Ces actions seront définitivement acquises, par tranches successives, le 11 octobre 2024, le 11 octobre 2025 et le 11 octobre 2026, à condition que le bénéficiaire conserve la qualité de mandataire social de la Société de façon continue et ininterrompue jusqu'à la fin de chaque tranche. Le nombre définitif d'actions attribuées sera soumis à des conditions de performance hors marché pour chaque tranche.

Plan 1^{er} juin 2024

Le conseil d'administration du 24 mai 2024 a décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites, à compter du 1^{er} juin 2024, d'un maximum de 215 445 actions au profit de dirigeants et de membres du personnel salarié du Groupe. L'attribution est réalisée sous condition de présence à la date d'attribution définitive, fixée au 1^{er} juin 2025, à l'issue de laquelle les salariés encore présents dans l'entreprise seront bénéficiaires de plein droit des actions attribuées.

Plan 29 juillet 2024

Le conseil d'administration du 29 juillet 2024 a décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites, à compter du 29 juillet 2024, d'un maximum de 60 000 actions, au profit d'un dirigeant. Ces actions seront définitivement acquises, par périodes d'acquisition successives, le 29 juillet 2025 et le 29 juillet 2026, sous condition de présence étendue à l'exercice continu et ininterrompu de fonctions salariées ou dirigeantes jusqu'à la fin de chaque période d'acquisition et de conditions de performance hors marché pour chaque période d'acquisition.

Les mouvements relatifs aux plans d'attribution d'actions gratuites au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	Plan 1 ^{er} juin 2023	Plan 11 octobre 2023	Plan 1 ^{er} juin 2024	Plan 29 juillet 2024
Nombre d'actions attribuées au 31 décembre 2023	257 200	121 500	-	-
Nombre d'actions attribuées	-	-	215 445	60 000
Nombre d'actions émises	254 800	8 200	-	-
Nombre d'actions non acquises définitivement	2 400	2 300	511	-
Nombre d'actions attribuées au 31 décembre 2024	-	111 000	214 934	60 000

Note 19. Transactions avec les parties liées

Il n'existe pas de transaction significative avec les parties liées non conclue à des conditions normales de marché.

Note 20. Évènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture n'a été identifié avec un impact sur les comptes annuels de la Société clos le 31 décembre 2024.

Note 21. Identité de la société consolidante

Les comptes de Planisware S.A. sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de Olhada Sàrl, société à responsabilité limitée inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le n° 403.086.929 et qui est domiciliée 200 avenue de Paris, 92320 Châtillon, France.

Note 22. Tableau des filiales et participations

Au 31 décembre 2024, les filiales et participations de la Société sont toutes détenues à 100% :

en milliers d'euros	Capitaux propres avant affectation des résultats		Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts	Cautions et avals	Chiffre d'affaires HT	Résultat net	Dividendes encaissés
	Capital			Brute	Nette					
Planisware USA Inc.	278	6 075	100%	278	278	-	-	81 628	6 796	4 377
Planisware Deutschland GmbH	25	1 678	100%	26	26	-	-	29 184	2 536	2 000
Planisware UK Ltd.	12	- 441	100%	12	12	387	-	4 727	565	-
Planisware Singapore Pte. Ltd.	0	298	100%	-	-	-	-	3 138	33	-
Innovation Framework Technologies Planisware K.K.	525	1 265	100%	2 903	2 903	-	-	6 283	283	-
Planisware MIS	2	937	100%	3 700	3 700	-	-	7 044	1 218	635
Innovation Framework Technologies Asia Sàrl	1	7	100%	7 123	7 123	-	-	-	-	-